



## *Ville de SAINT PAIR SUR MER*

Arrêté municipal n° 2023-009632

**portant autorisation pour l'organisation d'un SKIM SCHOOL TOUR  
à Kairon au niveau de la paillotte, le mercredi 12 juillet 2023 de 10h à 18h**

### **La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2000, portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules terrestres à moteurs sur les plages du département,

Vu la demande d'autorisation faite par l'association MAUNA KEA, Place du 28 juillet 50230 Agon-Coutainville, en vue d'organiser un SKIM SCHOOL TOUR « Initiations Glisse et Animation Respecte ta Plage », à kairon au niveau de la paillotte, le mercredi 12 juillet 2023 de 10h à 18h.

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Thomas LAISNEY représentant l'association MAUNA KEA, est autorisé à organiser un SKIM SCHOOL TOUR « Initiations Glisse et Animation Respecte ta Plage », à kairon au niveau de la paillotte le mercredi 12 juillet 2023 de 10h à 18h.

**Article 2 :** Monsieur Thomas LAISNEY sera tenu d'enlever tout dispositif relatif à l'organisation de cette manifestation après la manifestation et de veiller au maintien en l'état et à la propreté des lieux.

**Article 3 :** Suivant les conditions météo, des démonstrations de SKIMBOARD tractés par un treuil auront lieu pendant une durée de 30 minutes ce même jour, **hors périmètre de baignade.**

Il sera demandé aux baigneurs de sortir momentanément de l'eau durant cette période.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions suivantes et du Code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. Thomas LAISNEY de l'association MAUNA KEA SKIM CLUB MANCHE d'AGON-COUTAINVILLE
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale
- . M. le Chef de Corps du Centre de secours de GRANVILLE
- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE
- . M. le Chef de Poste de secours de Kairon
- . Office Culturel

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,  
le mardi 16 mai 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

